

Fonds de recherche franco-allemand sur la provenance des biens culturels d'Afrique subsaharienne

Appel à projets – édition 2025

Date limite : 15.01.2026

Le Fonds franco-allemand de recherche sur la provenance des biens culturels d'Afrique sub-saharienne lance son troisième appel à projets générique.

Cet appel est spécialement conçu pour favoriser l'émergence d'équipes de recherche internationales et pour renforcer les collaborations déjà existantes sur la recherche de provenance entre la France, l'Allemagne et l'Afrique sub-saharienne.

Cet appel est ouvert à tou.te.s les chercheur.es, professionnel.les de musées, expert.es et membres de la société civile qui souhaitent mener des activités de mise en réseau sous diverses formes : échanges de personnel et autres mobilités, ateliers, activités d'enseignement conjointes, publications communes (liste non exhaustive).

Le Fonds franco-allemand de recherche sur la provenance s'engage à soutenir des projets ayant des effets durables et à long terme sur les pratiques de recherche sur la provenance. Les projets sont encouragés à intégrer les mobilités et les séjours de recherche de chercheur.es et de professionnel.les de musées africains en Europe et à inclure dans leurs propositions des réflexions sur la formation et le travail éducatif destinés aux jeunes chercheur.es et aux étudiant.es. D'autres approches innovantes visant les mêmes objectifs sont appréciées.

Ce financement soutient des activités à réaliser entre mars et décembre 2026. Les équipes peuvent déposer des projets d'une durée maximale de 10 mois.

Le Centre Marc Bloch e.V. est chargé de la publication de l'appel à projets, du processus d'évaluation et de sélection ainsi que du suivi des projets.

Contact

Dr. Julie Sissia, Cheffe de projet scientifique
julie.sissia@cmb.hu-berlin.de

Philon Griesel, Chargé de projet scientifique
philon.griesel@cmb.hu-berlin.de

Critères d'éligibilité

Pour être éligible à un soutien, le projet doit remplir **tous** les critères suivants :

1. Contribuer à la recherche sur la provenance des biens culturels d'Afrique subsaharienne.
2. Rassembler des participant.es (comprenant des chercheur.es, des professionnel.les de musées, des expert.es, des membres de la société civile) basé.es dans un ou plusieurs pays d'Afrique sub-saharienne, ainsi qu'en Allemagne et en France.
3. Les propositions de projets doivent être portées par une institution partenaire.¹
4. Chaque dépôt de projet doit relever du domaine des sciences humaines et sociales. Les projets interdisciplinaires et multidisciplinaires sont encouragés.

Le coordinateur du projet sera la personne contact du CMB². Le ou la CP doit être titulaire d'un doctorat ou être employé.e par une structure muséale sous contrat à durée déterminée pour la durée du projet ou sous contrat à durée indéterminée.

Le consortium doit comprendre :

- ✓ Une institution partenaire française **et/ou** une institution partenaire allemande, chargée de la gestion du projet
- ✓ Au moins **une** institution partenaire scientifique d'Afrique subsaharienne, de France et d'Allemagne respectivement
- ✓ Un partenaire d'une institution de recherche **et** un partenaire d'une institution muséale.

Candidature

Les candidat.es doivent utiliser le formulaire de candidature fourni et décrire brièvement leur projet, en abordant les aspects suivants : la description du projet et du budget, les objectifs, les activités conjointes et l'impact prévu du projet.

Chaque proposition de projet doit inclure :

- ✓ **Un résumé en français, en allemand et en anglais. Pas plus d'une page.**

¹ Partenaire en tant qu'entité juridique gérant le financement. Cette entité doit être basée en France ou en Allemagne.

² Une même personne ne peut pas être coordinateur de plusieurs projets financés par le Fonds de recherche sur la provenance. Elle peut toutefois faire partie de plusieurs équipes de projet.

- ✓ **Un projet de recherche en allemand et en anglais ou en français et en anglais. Utilisez le modèle téléchargeable fourni par le fonds.** Pas plus de 10 pages. Les éléments suivants sont attendus :
 - Situer le projet par rapport à l'état de l'art pour démontrer son originalité
 - Décrire la méthodologie et l'articulation entre les membres du consortium
 - Décrire la valeur ajoutée attendue de la collaboration franco-allemande en partenariat avec les parties d'Afrique subsaharienne en termes de renforcement des réseaux, de résultats scientifiques escomptés, d'inclusion de jeunes chercheurs et chercheuses et de sensibilisation des sociétés civiles
- ✓ **Annexes. À fournir dans l'une des trois langues en utilisant le modèle téléchargeable fourni par le fonds**

Budget global du projet de recherche binational comprenant des budgets séparés pour tous les partenaires. Les budgets des partenaires français et allemand doivent être équilibrés et proportionnels et peuvent inclure des salaires, des dépenses de mobilité pour des chercheurs et chercheuses, des réunions binationales, etc. Les frais de participation à un colloque à mi-parcours ou en fin de projet, qui aura lieu à Berlin et qui réunira les équipes des projets financés, doivent être inclus. Une justification des coûts doit être fournie dans le plan de recherche.

Curriculum vitae de tous les membres de l'équipe. Informations principales sur la formation, les fonctions passées et présentes et l'appartenance à des organisations/associations pertinentes. Aucun CV ne peut excéder 3 pages.

Modalités de financement

Le CMB procédera à la contractualisation des projets sélectionnés par le Conseil scientifique avec les institutions porteuses.

Dépenses éligibles :

- ✓ Frais de personnel (frais de personnel temporaire pour les doctorant.e.s, les post-doctorant.e.s, les assistant.es de recherche ou les ingénieur.e.s et expert.e.s en muséologie sur la base d'obligations contractuelles françaises ou allemandes)
- ✓ Indemnités de bourses et de stages y compris des bourses de mobilité pour les jeunes chercheur.es et les étudiant.es d'Afrique subsaharienne.
- ✓ Frais de voyage y compris les échanges de personnel et les séjours de recherche en Europe
- ✓ Frais d'organisation de manifestations scientifiques et de formations

- ✓ Dépenses de matériel³
- ✓ Frais de publication
- ✓ Frais de communication

Critères d'évaluation

Les critères suivants seront utilisés pour évaluer la qualité globale de chaque proposition :

- ✓ Qualité, cohérence et potentiel d'innovation de l'équipe et adéquation du choix de l'institution partenaire,
- ✓ Qualité et faisabilité du projet pour faire avancer la recherche sur le sujet
- ✓ Stratégie pour construire ou consolider des relations transnationales durables et pérennes et pour encourager de nouvelles collaborations entre les instituts de recherche, les musées et la société civile,
- ✓ Clarté du budget et faisabilité du plan de travail.

Le CMB valorise la diversité et l'inclusion dans tous les aspects de la collaboration. Les propositions qui intègrent des perspectives diverses, promeuvent l'égalité des genres et soutiennent les groupes sous-représentés sont les bienvenues.

Une attention particulière sera accordée à la valeur ajoutée du partenariat franco-allemand.

Processus d'évaluation

Les propositions seront évaluées et sélectionnées par le Conseil scientifique du Fonds. L'évaluation sera assurée par deux évaluateurs / évaluatrices internes choisis parmi les membres du Conseil scientifique. Le Conseil scientifique sélectionnera les projets sur la base de ces évaluations et d'une discussion collégiale. Les règles habituelles régissant les conflits d'intérêts seront appliquées afin de garantir une évaluation objective basée sur des critères publiquement disponibles.

Après notification des résultats, un rapport d'évaluation succinct sera fourni sur demande.

Propriété intellectuelle

³ Les dépenses matérielles doivent être limitées et proportionnelles aux objectifs du programme.

Les droits de propriété intellectuelle appartiennent aux chercheurs et chercheuses et aux expert.es du musée et/ou à l'institution qui l'emploie (selon les cas), sauf disposition contraire de la législation nationale ou de la convention de subvention correspondante. Il est vivement recommandé aux partenaires de conclure un accord précisant les modalités de gestion des droits de propriété intellectuelle.

Rapports

Au nom de l'ensemble du consortium, le PC doit soumettre au CMB et au Conseil scientifique un rapport concis à mi-parcours et un rapport final.

La participation au colloque du Fonds de recherche sur la provenance est requise. La publication de toute recherche résultant de ce programme doit dûment mentionner le soutien reçu du Fonds.

Données de recherche et publications scientifiques

L'acronyme du projet de recherche (par exemple CMB-FGPRF-24-ACRONYME) sera mentionné dans toutes les publications. Il est demandé à chaque projet financé de fournir une première version de son plan de gestion des données (PGD) avant la fin du premier tiers de la durée globale du projet. Le CMB soutient la mise en œuvre de la Science Ouverte, en lien avec le "Plan National pour la Science Ouverte" du Ministère français de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, la "OpenAccess-Strategie für Deutschland" du Ministère Fédéral de la Recherche, la Technologie et de l'Espace et le Plan S au niveau international. Dans un souci de transparence et pour permettre aux résultats de la recherche de circuler librement, les projets financés mettront, dans la mesure du possible, les données de recherche et les principales sources sur lesquelles se fondent leurs publications à disposition dans des archives et des dépôts fiables, conformément aux principes FAIR (Findable, Accessible, Interoperable, Reusable)⁴.

En outre, les projets financés doivent publier le texte intégral des publications scientifiques du projet (version acceptée pour publication ou version de l'éditeur) directement dans des revues ou des livres répertoriés par le Directory of Open Access Journals (DOAJ), le Directory of Open Access Books (DOAB), ou dans des dépôts enregistrés dans le Directory of Open Access Repositories (OpenDOAR). Cela inclut également, dans la mesure du possible et du raisonnable, les données de recherche,

⁴ De manière générale, les chercheurs et chercheuses rendent tous les résultats accessibles à la discussion scientifique et académique. Dans certains cas, néanmoins, il peut y avoir des raisons pour ne pas donner accès aux résultats (cela concerne la publication, et, dans un sens plus large, d'autres manières de communiquer). La décision sur l'accessibilité des résultats ne doit pas dépendre de partis tiers. Aussi accessible que possible, aussi protégé que nécessaire.

les matériaux et les informations sur lesquels les résultats sont basés, les méthodes utilisées et les logiciels employés, ainsi qu'une description complète des processus de travail.

Les projets financés veilleront également à ce que le texte intégral de ces publications scientifiques (version acceptée pour publication ou version de l'éditeur) soit déposé sur la plateforme HAL Open Science dans la collection de publications du Fonds dédié et que la référence du projet de recherche (par exemple CMB-FGPRF-24-ACRONYME) dont elles sont issues soit mentionnée.

Calendrier

- 15. Janvier 2026 – Date limite de soumission des appels à projets
- Février 2026 – Publication des résultats
- 1er mars 2026 – Début des projets sélectionnés
- 31 décembre 2026 – Fin des projets sélectionnés

Veillez envoyer le formulaire de candidature, le budget et les CV à l'équipe du projet :

Dr. Julie Sissia, Cheffe de projet scientifique
julie.sissia@cmb.hu-berlin.de

Philon Griesel, Chargé de projet scientifique
philon.griesel@cmb.hu-berlin.de